



**28e JOURNÉE AFRICAINE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES
PROFESSIONNELS**

et la

22e JOURNÉE MONDIALE DE LA SST

**« QUELLES STRATÉGIES D'INTERVENTION EN SÉCURITÉ
ET SANTÉ AU TRAVAIL (SST) DANS LES SECTEURS
D'ACTIVITÉS À FORT POTENTIEL DE RISQUE? »**

Présentée par

Patrick GRAH

Sous-directeur du Contrôle de
l'Application de la Législation
(DIT/DGT)

Avril 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

II. LA STRATEGIE D'INTERVENTION

III. LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

CONCLUSION

INTRODUCTION

- Le gouvernement ivoirien, à travers son programme social « Côte d'Ivoire solidaire » a mis l'Homme au cœur et comme pilier central de sa politique de développement.
- Pour atteindre cette ambition de valoriser le capital humain, le gouvernement s'est engagé à faire du travail décent une réalité dans notre pays avec un accent particulier sur la Santé et la Sécurité au travail.
- Dans cette perspective, l'Inspection du Travail, au regard de son mandat, apparaît alors comme l'un des maillons essentiels capable de traduire cette volonté politique en réalité tangible.
- Cependant, l'approche traditionnelle d'intervention de l'inspection du travail s'avère inadaptée au regard des des risques multiformes qui jalonnent le monde du travail aujourd'hui et surtout le développement des secteurs d'activité à fort potentiel de risque porté par la croissance économique.
- **Dès lors, quelle peut être la stratégie d'intervention de l'inspection du travail en sécurité et santé au travail dans les secteurs à fort potentiel de risque ?**

INTRODUCTION

- Afin d'assurer au mieux sa mission pour permettre un respect effectif des droits sociaux et préserver la santé et sécurité au travail, l'Inspection du travail se doit de revoir ses approches en vue d'améliorer la sûreté des lieux de travail.
- C'est pourquoi, inspirée du modèle d'intervention stratégique de l'Organisation Internationale du travail, l'Inspection du Travail s'est dotée d'une planification stratégique globale pour la conformité.
- Cette planification stratégique se propose comme le moyen de rationaliser l'intervention de l'Inspection de travail en concentrant l'activité dans des secteurs précis à fort potentiel à risque en vue d'adresser les problématiques liées à la SST.



I- LES
ORIENTATIONS DE
LA PLANIFICATION
STRATÉGIQUE EN
MATIÈRE DE SST



LES OBJECTIFS



OBJECTIF GENERAL:

Apporter une réponse pérenne aux défis structurels et conjoncturels inhérents à l'action de l'Inspection du travail en Côte d'Ivoire

Objectif spécifique 2



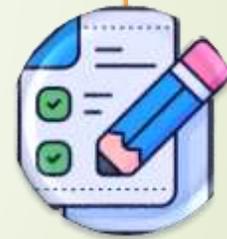
Informé et former les entreprises sur la culture de la conformité en SST

Objectif spécifique 3:



Contribuer à l'instauration d'une **politique durable de contrôle** de l'I.T favorisant la conformité des entreprises en SST

Objectif spécifique 4:



Assurer le **suivi-évaluation** du plan d'actions défini dans le cadre de la planification stratégique

Objectif spécifique 1



Identifier et **contrôler** les unités des secteurs ciblés pour la conformité en matière de SST

LES SECTEURS CIBLÉS



L'AGRICULTURE:

22% du PIB; 2/3 des emplois directs et indirects; Pilier indiscutable de l'économie



LES BTP :

L'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie de cette décennie avec près de 26% d'accroissement annuel Et plus de 28 milles travailleurs



LE COMMERCE

*(Grande distribution-
Hôtellerie – Restauration –
Maquis et bars-Boulangerie) :*
Pilier du secteur tertiaire représentant 56% du PIB, emploie une grande partie de la population active et est fortement dominé par l'informalité



L'INDUSTRIE *(bois et plasturgie)* l'industrie représente près de 21% du PIB avec près de 8.500 entreprises. Les sous-secteurs du bois et de la plasturgie représentent une part importante du secteur

NON-CONFORMITÉS A CORRIGER

Les non-conformités en matière de SST DANS LES SECTEURS CIBLÉS :



AGRICULTURE

- usage incontrôlé des produits phytosanitaires ;
- manutention manuelle des charges lourdes ;
- utilisation des outils à main dangereux ;
- posture de travail contraignantes ;
- inexistence de boîtes à pharmacie (de premiers soins) ;
- inexistence des EPI.



LE BTP

- non-organisation du chantier ;
- chute de hauteur ;
- manutention manuelle de charges lourdes ;
- absence d'EPI ;
- lieu de travail insalubre ;
- mauvais stockage des matériaux de constructions ;
- absence de visite médicale d'embauche et périodique ;
- manque de formation des travailleurs en matière de sécurité au travail ;
- non-prise en compte des maladies professionnelles ;
- installations anarchiques des câbles électriques ;
- absence de toilettes et de vestiaires sur les chantiers ;
- la chute de plain-pied : glissades, trébuchements, l'éboulement, effondrement, ensevelissement ;
- mauvais éclairage du lieu de travail ;
- manque de connaissance sur les AT/MP.

NON-CONFORMITÉS A CORRIGER

Les non-conformités en matière de SST DANS LES SECTEURS CIBLÉS :



LE COMMERCE

- non-déclaration à la CNPS et CNAM ;
- défaut de mise en place d'Institution de représentant du personnel (DP, CSST) ;
- non-respect des règles relatives aux salaires conventionnels ;
- non-respect des obligations déclaratives à l'IT ;
- absence d'EPI ;
- absence de services de santé ;
- absence d'Installation de bien être ;
- défaut de visites médicales ;
- aération inexistante ou insuffisante



L'INDUSTRIE

- problèmes d'inhalation dus aux sciures de bois ;
- mésusage des produits chimiques ;
- problèmes d'aération ;
- nuisance sonore ;
- non-déclaration des accidents de travail ;
- absence de formation professionnelle au profit des travailleurs ;
- inaccessibilité des entreprises ;
- absence des points d'eaux ;
- insalubrité généralisée ;
- chaleur excessive.

Les zones D'intervention

AGRICULTURE



- Korhogo
- Soubré
- Duékoué
- Nawa

BTP



- Abidjan
- Grand-Bassam

COMMERCE



- Abidjan
- Aboisso
- Yamoussoukr
- o
- San-Pédro
- Korhogo
- Daloa
- Gagnoa
- Bouaké
- Soubré
- Duékoué

INDUSTRIE



- Abidjan
- Aboisso
- San-Pédro

III- STRATÉGIE D'INTERVENTIONS



STRATEGY

STRATÉGIE D'INTERVENTIONS

LES CONTRÔLES

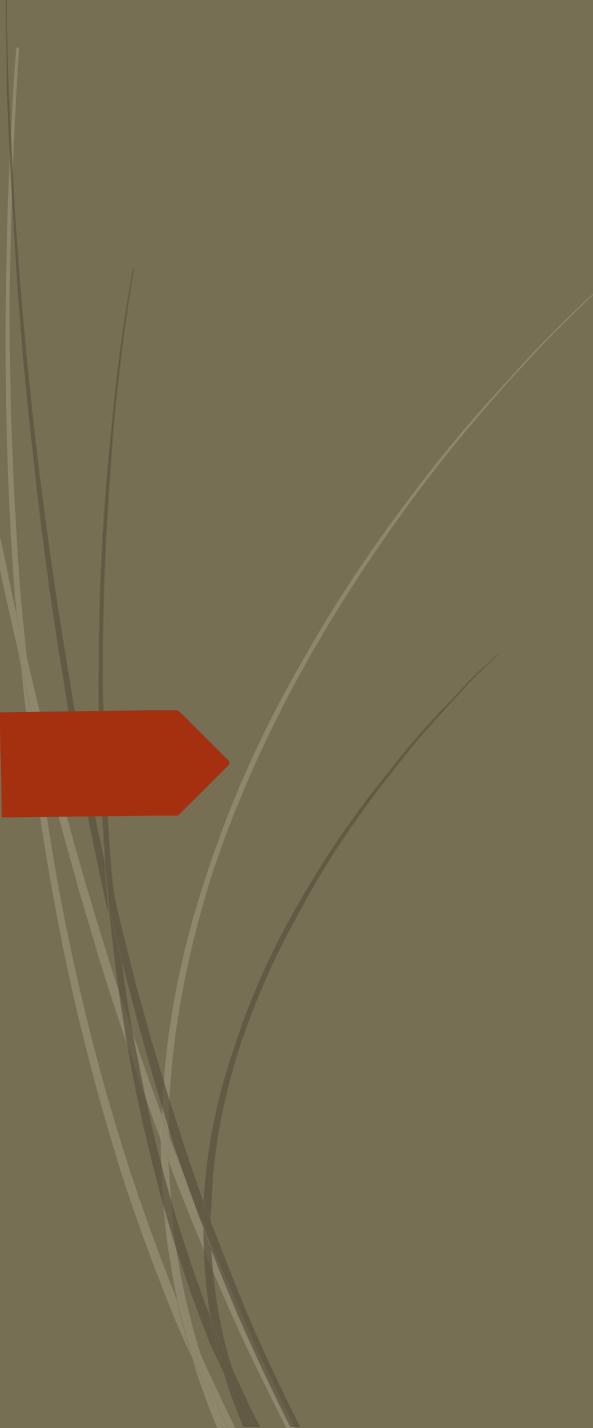
Effectuer des visites de contrôle au sein de l'entreprise (visite initiale, visite de suivi et éventuellement une visite de consolidation);

Identifier les infractions et les non-conformités à la loi sociale;

Prendre des mesures en vue de corriger les infractions constatées (Avertissement, mise en demeure et Procès-verbal d'infraction).

▶ LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION

- ▶ Élaborer les supports de sensibilisation et de formation;
- ▶ Organiser des séances de sensibilisation et de formations;
- ▶ Mettre à la disposition des travailleurs et employeurs des entreprises ciblées des supports de sensibilisation;



IV-MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CET AMBITIEUX PLAN, NOUS COMPTONS SUR LA COLLABORATION :

DES ACTEURS ÉTATIQUES ET PARAPUBLICS

Mettre à disposition des services d'Inspection du Travail, les informations pertinentes sur les entreprises des secteurs à contrôler

Fournir toute forme d'appui nécessaire à l'Inspection du Travail pour la réalisation des contrôles

Aider à la collecte et à la production de données statistiques

❑ DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- ❖ Fournir toutes formes d'appui nécessaire à l'Inspection du Travail pour la réalisation des contrôles, des sensibilisations et formations.

❑ Médias

- ❖ Assurer la communication sur les activités réalisées par l'Inspection du Travail
- ❖ Désigner des points focaux chargés d'assurer la diffusion des activités
- ❖ Faciliter la tenue des conférences de presse, interviews, reportages



Nous comptons également sur

❑ LES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS

- ❖ Sensibiliser les employeurs membres de leurs organisations en vue de la conformité
- ❖ Faciliter la tenue des contrôles dans les entreprises

❑ LES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS

- ❖ Être des relais dans la communication sur les activités de contrôle de l'Inspection du Travail
- ❖ Sensibiliser les travailleurs membres de leurs organisations sur leurs droits et devoirs

CONCLUSION

Au total, La planification stratégique offre à l'Inspection du Travail une nouvelle méthodologie permettant d'obtenir des résultats en matière de Santé et Sécurité au Travail malgré la limitation des moyens, le déséquilibre des forces et le besoin d'assumer une plus grande responsabilité à l'égard de la promotion du travail décent.

Evidemment, cela passe également par une synergie d'action qui devrait aboutir à la création d'une plateforme collaborative entre l'Inspection du Travail et la CNPS afin de fluidifier le partage d'informations et mutualiser les efforts en matière de contrôle et de sensibilisation en SST.

Aussi convient-il de rappeler à l'ensemble des parties prenantes que la réussite de cet ambitieux outil, premier du genre, sera tributaire de l'appropriation et de l'engagement de tous pour faire du travail décent une réalité en Côte d'Ivoire en garantissant aux travailleurs le plus haut niveau de bien-être physique, mental et social.

**Fin de la
présentation**



**Merci pour
votre attention**